
Règlement intérieur – École de Danse L'Akadémie

L'inscription à l'École de Danse implique l'acceptation du présent règlement intérieur par l'élève et, pour les mineurs, par son représentant légal.

Ce règlement a pour objectif de garantir à chacun un environnement agréable, respectueux et propice à l'apprentissage de la danse.

La danse repose sur des valeurs essentielles : le respect, la ponctualité, l'engagement, l'écoute et le plaisir de partager une passion commune.

1. Respect et comportement

Le respect des professeurs, des élèves, des familles et du personnel de l'école est indispensable.

Chaque élève s'engage à adopter une attitude adaptée à un lieu d'apprentissage :

- respecter ses camarades et le travail de chacun ;
- respecter les consignes données par les professeurs ;
- respecter les horaires ;
- prendre soin des studios, des vestiaires, des couloirs et du matériel mis à disposition.

Les studios de danse sont des espaces de travail. Le calme est demandé aux élèves ainsi qu'aux accompagnateurs.

Il est notamment interdit de courir, de crier, d'adopter un comportement dangereux ou perturbateur.

Les vestiaires et les couloirs ne sont pas des espaces de jeux.

Les élèves mineurs restent sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne jusqu'à leur prise en charge par le professeur au début du cours. À l'issue du cours, ils redeviennent sous la responsabilité d'un adulte, qui est tenu de venir les récupérer à l'heure prévue. L'École de Danse ne pourra être tenue responsable d'un élève en dehors des horaires de son cours.

2. Vie dans le studio

Afin de garantir de bonnes conditions de travail, les cours ne sont pas publics.

Toute personne entrant dans une salle de danse doit respecter le travail en cours et veiller à ne pas en perturber le déroulement.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à rester dans les studios pendant les cours, sauf autorisation exceptionnelle du professeur.

Des moments spécifiques (portes ouvertes, présentations, répétitions publiques...) pourront être organisés afin de permettre aux familles de découvrir le travail des élèves.

Il est interdit de filmer ou de photographier les cours ou les élèves sans l'autorisation préalable de la direction.

Pendant les cours :

- les téléphones portables doivent être éteints et rangés ; leur utilisation est interdite ;
- les chewing-gums, bonbons et autres confiseries sont interdits ;
- les sorties du studio doivent rester exceptionnelles et justifiées. Les élèves sont invités à passer aux toilettes avant le début du cours et à prévoir tout le matériel nécessaire (gourde, pointes, gilet, etc.) ;
- les bijoux, montres et accessoires susceptibles de présenter un danger sont interdits.

3. Présentation

Le cours de danse commence par une présentation soignée. Une tenue adaptée, propre et en bon état, ainsi qu'une coiffure appropriée, sont indispensables au bon déroulement des cours.

Tenue vestimentaire

Une tenue adaptée est obligatoire pour chaque discipline.

Danse classique :

- Pour les filles : chaussons de demi-pointes, collants de danse, justaucorps, jupette, short ou legging (autorisés pour les plus grandes).
- Pour les jeunes filles et adolescentes, une tenue spécifique est demandée. Elle est obligatoire pour les spectacles et peut être commandée auprès de l'école dès le début de l'année.
- Pour les garçons : chaussons noirs, collant noir, T-shirt uni.

Danse contemporaine : T-shirt ou justaucorps de couleur uni ; legging ou short noir, pieds nus ou chaussettes.

Flamenco : chaussures adaptées avec semelles en cuir et sans clous.

Coiffure

La coiffure doit être adaptée à la pratique de la danse et pour toutes les disciplines :

- les cheveux doivent être solidement attachés ;
- aucune mèche ne doit tomber devant les yeux ;
- le visage doit rester entièrement dégagé ;
- les cheveux longs doivent être attachés en chignon ou en tresse afin de ne pas gêner les mouvements ;
- pour la danse classique, le chignon est recommandé à partir de 9 ans ;
- les élèves doivent prévoir les accessoires nécessaires (élastiques, bandeau, filets...) ;
- les accessoires fantaisie, les bijoux et les boucles d'oreilles pendantes sont interdits pendant les cours.

Affaires personnelles

Chaque élève est responsable de ses effets personnels.

L'école ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.

Il est fortement recommandé d'inscrire le nom de l'élève sur les vêtements et accessoires de danse.

Les objets de valeur sont vivement déconseillés.

4. Ponctualité et assiduité

La progression en danse dépend de la régularité et de l'investissement de chaque élève.

Les élèves doivent arriver dans le studio à l'heure, en tenue, coiffés, avec tout le matériel nécessaire au cours (gourde, chaussons, pointes, accessoires...).

Les bavardages dans les vestiaires doivent être limités afin que chacun puisse commencer le cours dans de bonnes conditions.

Toute absence doit être signalée à l'école. En cas d'absences répétées, les familles sont invitées à prendre contact avec l'école afin d'échanger sur la situation.

Des absences importantes ou un manque d'assiduité pourront compromettre la participation au spectacle de fin d'année.

Les élèves et les familles sont invités à informer les professeurs de toute difficulté particulière (fatigue, douleur, blessure, traitement médical, problème ponctuel ou retard).

5. Informations et communication

Les informations importantes concernant la vie de l'école sont affichées dans l'espace prévu à cet effet.

Les familles sont invitées à consulter régulièrement ces informations :

- dates de spectacles ;
- stages ;
- congés ;
- événements de l'école.

L'école peut également afficher des informations concernant des spectacles, stages ou événements extérieurs liés à la danse.

6. Inscription et règlement des cours

Toute inscription implique l'engagement de régler les frais correspondants.

- Tout mois ou trimestre commencé est dû.
- Le règlement s'effectue selon les modalités communiquées par l'école.
- Les cours d'essai et les stages sont réglés au début de la séance.

En cas de difficulté financière, les familles sont invitées à prendre contact avec la direction afin de rechercher une solution adaptée.

Le non-respect des engagements de paiement peut entraîner la suspension des cours ou l'exclusion de l'élève.

7. Droit à l'image

Des photographies ou vidéos peuvent être réalisées lors des spectacles, démonstrations ou événements organisés par l'école.

Leur utilisation à des fins de communication (site internet, réseaux sociaux, affiches, plaquettes, presse...) est soumise à l'autorisation préalable du représentant légal ou de l'élève majeur, conformément aux autorisations recueillies lors de l'inscription.

En dehors de ces événements, il est interdit de filmer ou de photographier les cours sans l'autorisation de la direction.

8. Spectacle de fin d'année

L'École de Danse organise chaque année un spectacle de fin d'année.

Les élèves des cours concernés sont invités à y participer. Certains cours, notamment les cours adultes, peuvent ne pas être concernés.

La participation au spectacle implique :

- une présence régulière aux cours ;
- la participation aux répétitions ;
- le respect des consignes données par les professeurs.

Toute absence prévue durant la période de préparation doit être signalée dès que possible.

Un élève dont le comportement est incompatible avec le bon déroulement des répétitions ou qui ne respecte pas les consignes pourra se voir refuser sa participation au spectacle.

9. Santé et sécurité

Les élèves doivent informer leur professeur de toute douleur, blessure ou problème de santé susceptible d'affecter leur pratique.

Il est recommandé d'apporter une gourde afin de pouvoir s'hydrater régulièrement.

Pour la sécurité de tous, les consignes données par les professeurs doivent être respectées en toutes circonstances.

Acceptation du règlement

Le non-respect du présent règlement pourra donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller du simple rappel au règlement jusqu'à l'exclusion définitive de l'École de Danse.

L'équipe pédagogique remercie chaque élève et chaque famille de contribuer à maintenir un esprit de respect, de bienveillance et de passion autour de la danse.